2013-2221
2013-07-31

FIESTA[MC]

HERBICIDE POUR MAUVAISES HERBES DE PELOUSE

Solution

CONCENTRÉ
COMMERCIAL
HERBICIDE

GARANTIE : Fer (présent sous la forme de FeHEDTA) 4,43 %

N° D'HOM. : 29535 L.P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SENSIBILISANT POSSIBLE POUR LA PEAU

CONTENU NET : 1 – 1 000 Litres

Solution Détenteur de l'enregistrement :
W. Neudorff GmbH KG
An der Muhle 3, Postfach 1209
D-31860 Emmerthal,
Allemagne www.neudorff.com

Agent au Canada :
Neudorff North America
Unit 11 • 6782 Veyaness Road •
Saanichton, BC, V8M 2C2 •
Telephone:1-(250)-652-5888

HERBICIDE SÉLECTIF POUR MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Les personnes et les animaux domestiques peuvent pénétrer dans l'endroit traité après séchage de la pulvérisation.
Aucune odeur désagréable
Fabriqué avec du fer
Éviter la pluie pendant 3 heures
Résultats visibles en quelques heures

Pour usage sur les pelouse et le gazon (sur les emprises, les endroits non cultivés, les terrains de golf, les parcs, les cimetières, et les terrains de gymnastique) composé d'un ou plusieurs incluant pâturin des prés, ray-grass vivace et fétuque (fétuque élevée, fétuque rouge gazonnante et/ou fétuque rampante) pour supprimer pissenlit (*Taraxacum officinale*), pâquerette (*Bellis perennis*), agoséride glauque (*Hypochoeris radicata*), trèfle rampant (*Trifolium repens*), luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), chardon vulgaire (*Cirsium vulgare*), chardon des champs (*Cirsium arvense*), mouron des oiseaux (*Stellaria media*), renoncule rampante (*Ranunculus repens*), véronique élancée (*Veronica filiformis),* plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), géranium à feuilles molles (*Geranium molle*), géranium sauvage *(geranium robertianum*), parganium de pelouse (*Soliva pterosperma)*, mousse, et algue et pour la répression du plantain à grandes feuilles (*Plantago major*).

MODE D'EMPLOI :

Taux de solution de pulvérisation	Taux de concentré	Mauvaises herbes supprimées
100 mL/m² ou 9,3 L/93m² (1 000 pi²)	372 mL/ 93m² (1 000 pi²)	Taux pour mauvaises herbes faciles à supprimer : luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), véronique élancée (*Veronica filiformis),* géranium sauvage *(geranium robertianum*) et mousse*. Cette taux peut être utilisé sur les jeunes pousses de* agoséride glauque (*Hypochoeris radicata*), pâquerette (*Bellis perennis*), pissenlit (*Taraxacum officinale*) ou trefle rampante (*Trifolium repens*). Une deuxième application peut être nécessaire pour supprimer ces mauvaises herbes.
200 mL/m² oo 18,6 L/ 93m² (1 000 pi²)	744 mL/ 93m² (1 000 pi²)	Taux supprimer des mauvaises herbes suivants: pissenlit (*Taraxacum officinale*), pâquerette (*Bellis perennis*), agoséride glauque (*Hypochoeris radicata*), trèfle rampant (*Trifolium repens*), chardon vulgaire (*Cirsium vulgare*), mouron des oiseaux (*Stellaria media*), plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), géranium à feuilles molles (*Geranium molle*), sparganium de pelouse (*Soliva pterosperma)* et algae.
400 mL/m² ou 37,2 L/ 93m² (1 000 pi²)	1 488 mL/ 93m² (1 000 pi²)	Taux pour les mauvaises herbes vivaces coriaces suivantes: plantain à grandes feuilles (*Plantago major*)(répression seulement), renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et chardon des champs (*Cirsium arvense*). Pour le chardon des champs, on obtiendra les meilleurs résultats lorsque les mauvaises herbes ont moins de 15 cm de haut; deux applications peuvent être nécessaires pour les supprimer.

BIEN SECOUER AVANT L'USAGE. Un litre de produit traitera entre 62,50 et 250 m² (672,5 – 2 700 pi²). Mélanger une partie d'herbicide pour mauvaises herbes de pelouse FIESTA avec 24 parties d'eau (40 mL dans 960 ml d'eau). Tout pulvérisateur manuel standard ou à dos peut être utilisé. Utiliser un réglage de buse grossier pour réduire toute dérive. Une couverture uniforme est importante. Répéter le traitement toutes les 3 ou 4 semaines au besoin, jusqu'à un maximum

de 4 applications par zone par an. Pour le traitement localisé, pulvériser les mauvaises herbes jusqu'à ce que le feuillage soit détrempé, juste au point de l'écoulement. Des signes visibles de la suppression peuvent apparaître quelques heures après l'application. Les mauvaises herbes sensibles, les mousses ou les algues traitées deviendront brunes ou noires. De temps en temps, les brins d'herbe de pelouse peuvent s'assombrir après le traitement, cependant, l'herbe récupérera après quelques jours ou quelques semaines. Le traitement risque de tacher le feutrage racinaire (herbe morte sous la pelouse), ceci n'affectera pas la santé de l'herbe.
Précautions d'utilisation : Ne pas appliquer sur de l'herbe stressée par la sécheresse. S'assurer que la pelouse est adéquatement arrosée avant l'application. Ne pas appliquer pendant la journée, lorsque la température dépasse 30 ºC. Ne pas appliquer sur des gazons d'agrostis scabre. Si l'on est pas certain de la sensibilité de l'herbe, faire un essai de pulvérisation sur une petite partie de la pelouse. Ne pas appliquer sur les zones nouvellement ensemencées avant au moins quatre semaines suivant l'apparition des premières pousses de gazon.

Éviter de pulvériser les plantes désirables. Si des plantes ou des endroits désirables sont accidentellement pulvérisés, les rincer tout de suite à l'eau. Pour éviter toutes taches, attendre que l'endroit traité sèche avant de pénétrer. Ne pas appliquer si la pluie est censée tomber dans les 3 heures suivant l'application. Ne pas arroser dans les 3 heures suivant l'application. Ne pas appliquer plus de 4 applications par zone par année. NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ATTENTION : Cause une légère irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon après la manutention et avant de manger, de boire et de mâcher de la gomme ou du tabac. Porter des lunettes protectrices et des gants imperméables pendant l'application et lors du mélange, du chargement et des activités de réparation et de nettoyage. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas pénétrer ou permettre à quelqu'un de pénétrer dans les endroits traités avant que le produit ait séché. Le contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Appliquer uniquement lorsque les chances de dérive dans les endroits d'habitation humaine ou les endroits d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles et zones récréatives sont minimes. Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, la température, l'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS :
En cas d'ingestion :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de

rincer l’œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Traiter symptomatiquement.

ENTREPOSAGE :
Pour éviter la contamination conserver ce produit à l’écart de la nourriture pour les humains ou les animaux.

Conserver dans un endroit sécurisé, à l’écart du feu ou des flammes nues. Conserver le conteneur fermé et le refermer après l’usage. En cas de renversement, utiliser des produits absorbants et jeter d’une manière approuvée. Ne pas conserver à des températures inférieures à 0°C.

ÉLIMINATION :
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
S’il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L’UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Brevet Canadien No. 2,477,493

Fabriqué pour:
W. Neudorff GmbH KG
Postfach 1209, An der Muehle 3, 31860 Emmerthal, Germany
Bureau canadien :
Neudorff North America
Unit 11 • 6782 Veyaness Road • Saanichton, BC, V8M 2C2
Tel: 1-(250)-652-5888
FIESTA™ est une marque déposée de W. Neudorff GmbH KG

NEUDORFF®

Tirez ici pour ouvrir et poussez pour refermer.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))